

Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes

Synthèse du plan d'action au 20/12/2011

Dans le cadre de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et pour assurer la transparence sur les efforts accomplis par l'entreprise en matière d'égalité hommes-femmes, nous vous proposons une synthèse du plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes.

Indicateurs portant sur la situation respective des femmes et des hommes :

- Salaire médian ou salaire moyen

	Cadres	AM	Techniciens	Employés	Ouvriers
Femmes		/	/	17785.35€	18352.76€
Hommes		29637.91€	25517.09€	17063.08€	18595.27€

- Ancienneté moyenne

	Cadres	AM	Techniciens	Employés	Ouvriers
Femmes	17 ans	/	/	8.6 ans	7.2 ans
Hommes	7.3 ans	9.7 ans	7.3 ans	4.6 ans	4.9 ans

- Age moyen

	Cadres	AM	Techniciens	Employés	Ouvriers
Femmes	51 ans	/	/	31.1 ans	39.5 ans
Hommes	51.3 ans	38.2 ans	35.05 ans	26 ans	32.4 ans

Objectifs de progression et actions accompagnées d'indicateurs chiffrés :

Domaines d'action	Objectifs de progression	Actions	Indicateurs chiffrés
Conditions de travail	Faciliter l'accès à tous les postes de travail aux salariés des 2 sexes.	Ergonomie des postes de travail et portage de charges lourdes, aménagement des locaux pour certains types de poste de travail.	- Nombre de machines où une étude d'ergonomie a été faite. - Nombre de postes ayant subis des aménagements pour faciliter l'espace de travail. - Nombre de femmes ayant eu accès à des postes de travail qui étaient utilisés que par des hommes.
Promotion professionnelle	Améliorer la sous-représentation des femmes à des postes plus qualifiés	Augmentation des candidatures féminines sur des postes qui sont représentés que par des hommes	- Nombre de promotions professionnelles octroyées aux femmes à des postes plus qualifiés. - Nombre de formations qui ont permis aux femmes d'accéder à des postes sous-représentés. - Nombre d'emplois sous-représentés pas les femmes attribués à celles-ci.